LA WILAYA DIT N'AVOIR REÇU AUCUNE DEMANDE

Le RCD apporte les preuves du mensonge

Tel est pris qui croyait prendre. La Wilaya d'Alger, qui, hier, a infirmé dans une mise au point adressée au journal que le RCD a déposé une quelconque demande pour la mise à disposition de la Coupole, n'a fait, en définitive, que donner la preuve tangible de la confrontation qui a mis aux prises les centres de décision.

Sofiane Aït-Iflis - Alger (Le Soir) - Réagissant au communiqué du RCD qui, avant-hier, a alerté l'opinion publique sur le refus de la direction du Complexe olympique de mettre à sa disposition la Coupole du 5-Juillet pour y tenir un meeting populaire le 7 mai prochain, au motif qu'à cette date elle abritera la coupe du monde de judo, la Wilaya d'Alger a, via une mise au point, soutenu que le RCD n'a jamais introduit de demande pour ce faire. «Une correspondance du cabinet du wali d'Alger, datée du mardi 19 avril 2011, a été adressée à ce parti pour marquer la disponibilité des services compétents de la Wilaya à traiter la demande qui en serait faite avec toute la diligence voulue. A cet égard, la Wilaya d'Alger informe qu'elle n'a reçu à ce jour aucune demande de réunion publique émanant du parti politique RCD.»

Dans sa mise au point, la Wilaya d'Alger précise aussi qu'«hormis la salle Harcha, dont les gradins sont en phase de réfection et confortement, conformément aux recommandations émises par l'organisme CTC, toutes les salles de la wilaya d'Alger sont mises à la disposition des partis politiques et autres associations qui en feront la demande dans les formes et délais requis». Qui du RCD et de la wilaya d'Alger dit vrai et qui ment ? Dans un communiqué parvenu hier à la rédaction, le RCD apporte les preuves de ses affirmations. D'abord qu'il a bien introduit en date du 13 avril auprès de la direction du Complexe olympique une demande pour la mise à disposition de la Coupole. La direction de l'OCO a, le même jour, accusé réception de la demande (le journal en détient une copie). Ensuite qu'en date du 18 avril, la direction de l'OCO a, dans une correspondance au parti référencée 38/OMS/2011 et signée par K. Aït Afroukh, président d'unité, s'est désolée de ne pouvoir donner suite favorable à la demande en raison de l'organisation de la coupe du monde de judo. Voici la teneur de la réponse dont le journal détient une copie : «Suite à votre demande du 13/04/2011, concernant l'organisation d'un meeting populaire le 07/05/2011 à la salle OMS Coupole, j'ai l'honneur de vous informer qu'une suite favorable est réservée à votre demande. Néanmoins, je vous signale que la salle Coupole est déjà réservée pour abriter la coupe du monde de judo durant la période du 02/05/2011 au 17/05/2011. A cet effet, je vous prie de bien vouloir différer votre meeting à une date ultérieure.» Il est dont tout à fait clair que, contrairement à ce que la Wilaya soutient, il y a bien eu dépôt de demande et réponse négative. Que déduit le RCD ? Le parti rappelle que la procédure veut que les demandes de réunion sont d'abord soumises à l'administration responsable du site où doit se dérouler la manifestation et que ce n'est qu'après accord de la structure concernée que la Wilaya est saisie pour donner suite.

Pour le RCD, «en vérité, deux clans s'affrontent sur l'analyse et le traitement à réserver au climat politique et social qui mine le pays. Les élucubrations de l'administration qui entourent la demande du RCD en sont une illustration caricaturale». Le parti de Saïd Sadi identifie ces clans : «En effet, le clan sécuritaire veut jouer de la répression et de la censure contre tout parti inscrivant son combat dans la perspective du changement. C'est ce clan qui a actionné l'administration de la Coupole via le ministère de la Jeunesse et des Sports pour bloquer le RCD» et «l'autre segment privilégie le noyautage ou la provocation des initiatives de l'opposition pour essayer de disqualifier sa crédibilité et sa capacité de mobilisation». C'est cette faction qui est à l'origine de la mise au point de la Wilaya d'Alger.

S. A. I.

À L'APPEL DE LEUR SYNDICAT

Sit-in des psychologues, mercredi prochain, devant la présidence

Le Syndicat national des psychologues (Snapsy) a appelé, hier, à un sit-in pour mercredi prochain, devant la présidence de la République. En cas d'absence de dialogue, d'autres sit-in seront au rendez-vous. Le syndicat dénonce la non-prise en charge de ses revendications.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - La liste des mécontents contre le ministère de la Santé s'allonge. Hier, c'était au tour du Syndicat national des psychologues (Snapsy) de rejoindre le d'action rang des contestataires. Le syndicat a appelé, lors d'une conférence de presse tenue à Alger, à une série d'actions de protestations. Des sit-in sont au programme. Le premier sera tenu mercredi prochain, devant le palais d'El Mouradia. «Si cette action venait à être empêchée, une marche sera organisée de la présidence au ministère de la Santé», menace le président du Snapsy. En l'absence de résultats satisfaisants, le syndicat prévoit des rassemblements au niveau des ministères de la Santé, de l'Enseignement supérieur, de la Jeunesse et des Sports et de la Solidarité. A l'origine de cette grogne, la non-satisfaction de la plate-forme de revendications des psychologues. Mais pas seulement. Le président du Snapsy, M. Keddad, qualifie de «provocation» les dernières mesures d'apaisement prises par le département de la santé et celui de l'enseignement supérieur envers certains syndicats. C'est le cas des paramédicaux et des sages-femmes qui ont eu gain de cause après avoir observé des mouvements de grève. «C'est la loi de l'exhibition», dénonce-t-il. «Les paramédicaux qui ont fait l'école paramédicale se retrouvent à faire des études en LMD et les sages-femmes passent du bac +3 au bac+5. C'est le cas pour les dentistes et les pharmaciens qui sont classés à l'échelle 15 au lieu de la 13», souligne le représentant des psychologues. Ces derniers ont décidé donc de recourir, à leur tour, à la protestation sur le terrain. Le syndicat demande la révision des statuts, du régime indemnitaire et la formation des psychologues. «Nous avons demandé un statut d'hospitalo-universitaire mais il nous été refusé», a pesté M. Keddad. «Une injustice» sur laquelle les psychologues tenteront d'attirer l'attention du président de la République.

S. A.

ELLE MÈNERA DES INVESTIGATIONS SUR LA HAUSSE DU SUCRE ET DE L'HUILE

L'APN initie une commission d'enquête parlementaire

L'Assemblée populaire nationale a adopté, hier, une résolution portant création d'une commission d'enquête parlementaire qui sera chargée de faire la lumière sur «la pénurie et la hausse des prix de certains produits de large consommation sur le marché national». Parmi ces produits, figurent notamment le sucre, l'huile et le lait en sachet dont la hausse subite des prix aurait, selon les pouvoirs publics, déclenché des émeutes au début du mois de janvier 2011. Notons que cette commission d'enquête parlementaire a été initiée par le groupe parlementaire du Front de libération nationale. Une initiative dénoncée par le groupe parlementaire du Parti des travailleurs qui y voit une «tentative d'innocenter des parties clairement mises en cause dans les troubles de janvier 2011».

T. H.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE JOURNALISTIQUES

Nacer Mehal va à contre-sens de Bouteflika

Le ministre de la Communication Nacer Mehal a affirmé hier avec insistance sur les ondes de la Radio Chaîne I que l'éthique et la déontologie relèvent des seuls journalistes et éditeurs. «L'Etat n'est pas là pour organiser l'éthique», a-t-il dit, corrigeant du coup la conception que le président de la République a sur la question.

Dans son discours à la nation le vendredi 15 avril, le président de la République avait, soulignons-le, conçu l'intégration des questions de l'éthique et de la déontologie dans la nouvelle loi sur l'information. «La loi sur l'information, elle, introduira les repères d'une charte déontologique et complétera la législation actuelle, notamment à travers la dépénalisation du délit de presse», a-t-il dit. Le ministre de la Communication, ancien journaliste lui-même, ne semble donc pas être d'avis à codifier l'éthique journalistique qui relève de l'autorégulation. Nacer Mehal a eu, par ailleurs, au cours de l'émission «Tahaoulat», à expliquer en quoi consistera la dépénalisation annoncée du délit de presse.

Il s'agira, a-t-il dit, des amendements des articles 144 bis et 146 du code pénal dans le sens de la suppression des peines d'emprisonnement pour les journalistes qui auront manqué à l'éthique professionnelle. Les condamnations aux amendes seront, elles, maintenues, a-t-il spécifié. Ces amendes varient, faut-il le rappeler, entre 150 000 et 750 000 dinars. Le ministre de la Communication, qui a fait état de l'organisation prochaine des états généraux de la presse ainsi que la mise sur pied de la commission qui travaillera sur le dossier de la carte nationale de presse, a évoqué l'élaboration de la grille nationale des salaires pour les journalistes. Cette grille, a-t-il expliqué, fixera le salaire minimum garanti pour le journaliste et définira aussi un régime indemnitaire notamment en matière d'astreinte professionnelle. Interrogé sur les recommandations du rapporteur onusien, Frank La Rue, Nacer Mehal a affirmé que «pour le moment, on n'a pas reçu de recommandations écrites.

Cependant, je ne suis pas d'accord avec lui lorsqu'il parle de refus de visa à des journalistes étrangers ainsi que du refus de délivrance d'accréditations. Il a été un peu intoxiqué».

S. A. I.

LE TEXTE ACCORDERA UNE ASSISE JURIDIQUE AU TRAMWAY ET AU MÉTRO

Tou présente le projet de loi relatif au transport terrestre

Le ministre des Transports a présenté, hier, devant l'Assemblée le projet de loi amendant et complétant la loi portant orientation et organisation du transport terrestre. Une fois adopté, ce texte permettra d'assurer une assise juridique aux transports que sont le métro et le tramway. Il définit également certaines règles d'exploitation et de gestion qui n'étaient pas prises en compte dans le texte actuel.

T. H.

ADOPTION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX ASSURANCES SOCIALES

Toujours rien pour les artistes

Le projet de loi amendant et complétant la loi 83-11 relative aux assurances sociales a été adopté, hier, par l'Assemblée populaire nationale.

Une adoption qui s'est déroulée en deux temps, avec en début de plénière la présentation de 16 amendements introduits par des députés. L'un d'eux prévoyait d'accorder une couverture sociale aux artistes. Son initiatrice, une élue du Parti des travailleurs, présente la disposition. «Les artistes algériens ne disposent toujours pas d'assurance sociale. Ces dernières années, nombre d'entre eux n'ont pu faire face à la maladie. Voilà pourquoi je vous demande de voter pour cet amendement», a-t-elle expliqué. Mais les députés de la majorité n'ont pas été sensibles aux arguments de l'élue du PT. Ils voteront contre cet amendement, privant les artistes algériens d'une couverture sociale. Il en sera de même pour un autre amendement consacrant la gratuité des soins pour tous les citoyens. La loi relative aux assurances sociales sera finalement adoptée dans sa globalité. Les groupes parlementaires de l'Alliance parlementaire ont voté pour, tandis que le Parti des travailleurs s'y est opposé.

Notons que la plénière d'hier s'est déroulée en l'absence des groupes parlementaires du Rassemblement pour la culture et la démocratie et du Front national algérien. Ces deux formations maintiennent leur boycott des activités de l'Assemblée populaire nationale.

T. H.